

Image not found or type unknown



Retard de signature chez le notaire

Par **Lucie hed**, le **15/11/2016** à **09:12**

Bonjour

Nous avons signé le compromis de vente le 28 juin 2016 et nous devons signer l'acte authentique le 20 octobre 2016 qui est la date d'entrée en jouissance comme c'est écrit sur le compromis mais à ce jour le 15 novembre 2016 nous n'avons toujours pas signé et ne sais pas quand donc nous sommes dans une impasse car notre préavis ce détermine le 29 novembre donc nous allons nous retrouver à la rue avec un enfant de 2 ans qui c'est ce que l'on peut faire merci de nous aide à trouver une solution car une lettre recommandée avec accusé réception à été envoyée mais rien en retour merci d'avance pour votre aide